

La Presse ÉCONOMIE



TROIS QUESTIONS À
MOEZ HAMMAMI,
CEO DE LA
REGTECH
QUANTYLIX

“L'AMÉLIORATION DE LA NOTE SOUVERAINE DE LA TUNISIE PRENDRA BEAUCOUP DE TEMPS”

Page 3



ANALYSE
Par Dr Tahar
EL ALMI
(Professeur
associé à l'Het)

REDRESSEMENT :
LA TUNISIE PRISE
DANS L'ÉTAU...

Page 4

SUPPLÉMENT HEBDOMADAIRE DU MERCREDI 26 JANVIER 2022 ■ PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : NABIL GARGABOU — DIRECTEUR DE LA RÉDACTION DES PUBLICATIONS : CHOKRI BEN NESSIR

BILLET

ACCOMPAGNEMENT CONDITIONNÉ

Par Najoua HIZAOUI

DÉGRADATION de la situation financière, plan de restructurations ou de réformes sectorielles touchant certaines entreprises et établissements publics, gestion irrationnelle de certains services publics, crise sanitaire, grogne sociale... autant de facteurs font qu'une entreprise publique soit amenée à une crise structurelle, une cessation de ses activités ou encore à l'assainissement. Il s'avère qu'elles sont plus d'une centaine d'entités pour la plupart structurellement déficitaires. Les entreprises souffrent encore de carences organisationnelles et réglementaires. Leur situation financière se dégrade d'année en année.

La problématique des déficits cumulés des entreprises publiques, qui pèsent sur les banques publiques et sur les comptes du Trésor, est posée depuis de nombreuses années et la crise liée à la pandémie actuelle du coronavirus, qui a affecté des secteurs d'activité entiers, des transports aériens ou maritimes, du tourisme, ou de certains segments de l'industrie, a sans doute contribué à aggraver une situation déjà dégradée. A ce niveau, l'économie tunisienne devra faire face à des difficultés plus sérieuses au cours des prochains mois ou des prochaines années.

En fait, les difficultés et les causes des déficits des entreprises sont nombreuses. Elles peuvent être

externes ou internes. Parmi les causes les plus importantes de leur vulnérabilité figurent la contrainte de financement et l'impact des facteurs macroéconomiques. Les sociétés en difficulté, on peut les retrouver dans les secteurs public et privé et la plupart ne disposent pas d'un plan de relance.

L'accompagnement financier de l'Etat aux entreprises publiques est conditionné par la modernisation de leurs modalités de gestion, de gouvernance et leurs plans de redressement, en les soumettant à des contrats de performance stricte pour qu'elles soient l'un des piliers importants pour la relance économique. Car l'entreprise est à la base de tout processus de développement viable et soutenable. Sans relance rapide de l'investissement de l'entreprise, la Tunisie ne sera pas en mesure de renforcer son potentiel de production, et de créer une dynamique revitalisant et facilitant les restructurations qu'impose la situation financière des finances publiques. Or, aucune relance ne paraît en mesure d'être engagée avec succès sans la réhabilitation de l'entreprise en tant que cellule de base de l'économie, sans la résorption des nombreux problèmes auxquels elle se trouve confrontée, sans une vision à long terme illustrant les choix et les priorités et donnant une visibilité sur les opportunités d'avenir.

RAPPORT LES RISQUES FINANCIERS SE SONT ACCRUS

Page 3

ALI EL KHRIBI - CONSEILLER FISCAL AGRÉÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES «LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ IMPOSE UNE RIGUEUR DANS LE TRAITEMENT DES DONNÉES»

Page 3

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉ

CRISES EN CASCADE

Les entreprises publiques connaissent depuis des années un déficit chronique. Nombre d'entre elles sont déstructurées. Elles se trouvent, dans certains cas, dans l'incapacité de payer régulièrement les salaires de leurs travailleurs et leurs fournisseurs.



Page 2

بيكم نقعدو أحسن
Service client

ooredoo
عيش الإنترنت



2020

2021

2022



Opérateur de téléphonie mobile et fixe
Fournisseur de service internet (FSI)

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉ

CRISES EN CASCADE

Les entreprises publiques connaissent depuis des années un déficit chronique. Nombre d'entre elles sont déstructurées. Elles se trouvent, dans certains cas, dans l'incapacité de payer régulièrement les salaires de leurs travailleurs et leurs fournisseurs. Et c'est à l'Etat qu'elles se tournent souvent lorsqu'elles sont en difficulté. C'est à lui d'éponger très souvent les dettes et de renflouer la trésorerie de ces entreprises. Alors comment ces entreprises—qui sont nécessaires au tissu économique et dont certaines d'entre elles réussissent aussi, sont productives et ont des plans de développement—peuvent-elles réussir à sortir de ce cercle vicieux ? Comment l'Etat peut-il diminuer le poids qu'elles sont en train de peser sur le trésor public et quelles sont les solutions concrètes et managériales à mettre en œuvre pour faire en sorte qu'elles soient à la fois productives et efficaces ?

Les entrepreneurs et les investisseurs n'ont cessé de multiplier les alertes et les mises en garde devant la dégradation du climat des affaires, mis à mal par une gestion bureaucratique et irrationnelle de l'économie. Ces coups de boutoir répétés placent aujourd'hui l'entreprise dans une situation gravissime, à telle enseigne qu'il s'agit pour elle désormais d'une question de survie.

Cris de détresse

Les entreprises publiques subissent des difficultés qui peuvent nuire sérieusement à leur activité économique. En clair, l'environnement n'est pas propice, hostile même, à l'amélioration de la compétitivité et au développement de l'entreprise tunisienne quelle que soit sa taille. Les difficultés, que cette dernière rencontre dans les domaines du crédit bancaire, la lourdeur administrative, la gestion, la gouvernance..., poussent le plus souvent son dirigeant à se préoccuper davantage du court terme que de se pencher sur les plans de développement à moyen et long terme. De même, les pouvoirs publics semblent ignorer les cris de détresse des organisations patronales quant à l'état de la trésorerie de plusieurs petites et moyennes entreprises dont plus de 130 PME sont en voie de disparition. D'ailleurs, les organisations professionnelles et patronales avaient déjà tiré la sonnette d'alarme sur la situation des PME en difficulté. La crise économique que vit le pays s'est aggravée durant l'année 2020 après la pandémie du covid, au point de mettre les entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles, les PME, en sérieuses difficultés de trésorerie.

La baisse de la commande publique et le blocage de certains budgets ont entraîné des crises de liquidités en cascade. En l'espace de quelques années, tous les secteurs de l'économie se sont trouvés affectés par une baisse d'activité. Sur le court terme, les organisations patronales et professionnelles évoquent le risque de disparition d'un grand nombre d'entreprises et de perte d'emplois. Dans son rapport annuel de suivi de la situation économique de la Tunisie publié en 2020, la Banque mondiale indique que « les entreprises tunisiennes ont perdu une grande partie de leur dynamisme dans leur démarche. Sur la période de sept ans entre 2013 et 2020, les données indiquent un certain nombre

de domaines dans lesquels l'environnement s'est amélioré et où la Tunisie enregistre de meilleurs résultats que ses voisins. Mais, plus généralement, les données indiquent un affaiblissement du secteur privé. Les entreprises investissent moins, elles sont moins innovantes, moins orientées vers l'exportation et, par conséquent, moins productives». Le rapport appelle à « accroître la capacité des entreprises à entrer sur le marché et à offrir de nouveaux produits ou services, à s'attaquer aux goulots d'étranglement structurels qui compliquent leur accès au financement, à faire face à la détérioration significative des services douaniers et à élaborer une vision claire de la politique d'innovation afin de soutenir les secteurs dans lesquels l'innovation et l'avantage comparatif commencent à se manifester».

Prêts de l'Etat accordés aux entreprises publiques

Au cours de l'année 2019, le ministère des Finances a conclu 12 accords de prêts avec les entreprises publiques pour un montant global de 116,6 millions de dinars contre neuf accords de prêts en 2018, dont la valeur est égale à 97,9 MD. Quant à l'année 2017, elle a présenté une année exceptionnelle avec la conclusion de 15 accords de prêts pour un montant total de 715,6 millions de dinars, ceci est dû, essentiellement, à la conclusion de trois accords de rétrocession, à savoir : la rétrocession du crédit du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (Fkdea) au profit de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede), dont le montant est de 22 millions de dinars koweïtiens, la conclusion d'une convention de rétrocession du prêt accordé par le Fonds saoudien de développement au profit de la (Steg) d'un montant de 483,75 millions de riyals saoudien, et l'octroi d'un crédit du budget de l'Etat à la Banque tunisienne de solidarité (BTS) d'un montant de 125 MD. Le ministère des Finances a également conclu 11 accords de prêts au cours des six premiers mois de 2020, pour une valeur de 94,7 millions de dinars. Les crédits accordés aux entreprises publiques au cours des années, 2017, 2018 et 2019 sont répartis selon les bénéficiaires. En effet, en 2019, le montant des recouvrements des échéances, au titre des crédits accordés aux entreprises publiques,

a atteint 176,5 MD (dont 158,3 MD en principal et 18,2 MD en intérêts), soit une évolution de 12,4 % par rapport à 2018 (156,97 MD dont 137,99 MD en principal et 18,98 en intérêts) et 31 % par rapport à 2017 (119,3 MD dont 102,9 MD en principal et 16,4 MD en intérêts). Les recouvrements réalisés au cours des six premiers mois de 2020 ont atteint 13,7 millions de dinars. Le volume des recouvrements pendant la deuxième moitié de l'année 2020 s'élève à environ 70 millions de dinars. Cette forte baisse des recouvrements en 2020 est due aux répercussions de la pandémie du coronavirus sur l'activité économique en général et sur la situation financière des entreprises publiques

Les entreprises publiques les plus endettées

Selon le rapport du ministère des Finances de l'année 2020, les arriérés sur les prêts accordés aux entreprises publiques ont enregistré une légère augmentation de 4% pour atteindre 855,7 MD à fin 2019 contre 818,5 MD en 2018 augmentant ainsi de 17% par rapport à l'année 2017 (701 MD).

La baisse du rythme d'accroissement de la valeur des arriérés sur les prêts accordés aux entreprises publiques à la fin de 2019 est expliquée par le rééchelonnement de ces arriérés relatifs à certains établissements, à l'instar de l'Onas, Tunisair et la Sncft pour des montants respectifs de 71,3 MD, 2,4 MD et 11,7 MD

Au cours du premier semestre de l'année 2020, les arriérés des entreprises publiques ont subi une légère baisse pour atteindre 852 MD. Ceci est dû essentiellement au rééchelonnement des arriérés de la Sncpa pour un montant de 230,4 MD.

Concernant les entreprises publiques qui ont enregistré des arriérés au titre des crédits extérieurs rétrocedés, «il est nécessaire de faire la distinction entre les crédits extérieurs pour le financement des projets d'infrastructure et dont l'Etat supporte le service de la dette (principal et intérêt) et les projets des entreprises publiques, au titre desquels elles prennent en charge, pour la partie relative aux équipements, fournitures et meubles, et l'Etat prend en charge le remboursement direct des bailleurs de fonds (en principal et intérêt) qui lui sera remboursé ultérieurement par l'entreprise publique en question». Le recours à ce type de financement s'ex-



Les difficultés que l'entreprise tunisienne rencontre dans les domaines

du crédit bancaire, la lourdeur administrative, la gestion, la gouvernance..., poussent le plus souvent son dirigeant à se préoccuper davantage du court terme que de se pencher sur les plans de développement à moyen et long terme. De même, les pouvoirs publics semblent ignorer les cris de détresse des organisations patronales quant à l'état de la trésorerie de plusieurs petites et moyennes entreprises, dont plus de 130 PME sont en voie de disparition, purement et simplement.

à fin 2019, ce qui représente environ 47 % du total des arriérés des crédits rétrocedés. «Les arriérés de prêts accordés sur les ressources des fonds spéciaux du trésor (fonds de restructuration des entreprises à participation publique) sont restés stables au cours des trois dernières années 2017 à 2019, dans la limite de 31 millions de dinars, du fait que ce type de prêt est accordé aux établissements publics en liquidation ou en restructuration, ce qui représente environ 3,6% du total des arriérés des prêts accordés aux entreprises publiques».

Selon la même source, et en ce qui concerne les arriérés des prêts du Trésor, «il est à noter que ce type de prêt est accordé principalement aux entreprises publiques qui souffrent d'un besoin temporaire de liquidités résultant de la non-concordance des flux monétaires entre les recettes et les dépenses de l'entreprise. Certaines entreprises publiques ont recours à ce type de crédit pour financer leur déficit structurel, puisqu'elles n'ont pas la possibilité de bénéficier des crédits bancaires. A ce niveau, la Sncpa est considérée parmi les principales entreprises ayant des arriérés au titre de prêt du Trésor. Le montant des prêts a atteint 156,9 MD en 2019, soit 75% du total des arriérés de ce type de crédits».

En effet, la Sncpa connaît un déficit structurel résultant des politiques suivies dans la détermination du prix du papier, avec la hausse des coûts de production, ce qui a impacté négativement la situation financière de l'entreprise et un endettement envers le secteur bancaire en augmentation.

En outre, la Sncpa n'a pas été soumise à un plan de restructuration, ce qui contraint le Trésor à lui verser annuellement des fonds pour assurer la continuité et le fonctionnement de cette entreprise et lui permettre de poursuivre le rôle essentiel qu'elle joue dans le tissu économique et social.

Suite à l'accumulation des arriérés d'un certain nombre d'entreprises publiques, l'Etat fait recours au rééchelonnement de ces arriérés sous forme de nouveaux crédits avec de nouveaux échéanciers. Mais malgré les efforts de l'Etat pour alléger le fardeau de leur endettement, ces entreprises souffrent d'un déficit structurel ne permettant pas de respecter les nouvelles échéances et en conséquence les arriérés sont restés stationnaires.

N.HIZAOU

BNA BANK البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

31 DECEMBRE 2021

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021
BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Les indicateurs arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille - titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

LIBELLES	(unité : en 1000 DT)				
	4ème trimestre 2021	4ème trimestre 2020	au 31.12.2021	au 31.12.2020	Variations Dec 2021 / Dec 2020
1- Produits d'exploitation bancaire	438 344	405 841	1 536 188	1 389 833	10,5%
a- Intérêts	335 478	327 068	1 153 701	1 121 626	2,9%
b- Commissions en produits	44 467	46 805	161 190	146 180	10,3%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	6 538	4 614	25 661	22 770	12,7%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	51 861	27 354	195 636	99 257	97,1%
2- Charges d'exploitation bancaire	190 096	172 848	707 567	699 891	1,1%
a- Intérêts encourus	188 435	171 489	702 736	695 573	1,0%
b- Commissions encourues	1 661	1 359	4 831	4 318	11,9%
3- Produit net bancaire	248 248	232 993	828 621	689 942	20,1%
4- Autres produits d'exploitation	237	191	855	759	12,6%
5- Charges opératoires, dont :	78 542	76 381	341 789	289 184	18,2%
a- Frais de personnel	55 259	50 019	254 130	204 279	24,4%
b- Charges Générales d'exploitation	19 782	20 603	74 560	72 107	3,4%
6- Structure du portefeuille			3 199 927	1 873 126	70,8%
a- Portefeuille titres-commercial			995	9 538	-89,6%
b- Portefeuille d'investissement			3 198 932	1 863 588	71,7%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			12 729 676	11 924 837	6,7%
8- Encours des dépôts, dont :			9 859 535	8 777 935	12,3%
a- Dépôts à vue			2 774 497	2 735 294	1,4%
b- Dépôts d'épargne			3 339 922	3 108 497	7,4%
9- Emprunts et ressources spéciales			688 810	657 067	4,8%
10- Capitaux Propres			1 595 285	1 523 916	4,7%

* Compte non tenu du résultat de la période

** Chiffres approuvés par l'AGO du 10/06/2021

3- Capitaux propres

Les résultats enregistrés au 31.12.2021 et au 31.12.2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU QUATRIEME TRIMESTRE 2021

- L'encours des créances sur la clientèle, net de provisions et agios réservés, a atteint **12.730** millions de dinars au 31.12.2021 contre **11.925** millions de dinars au 31.12.2020, enregistrant ainsi une augmentation de **6,7%**.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Décembre 2020 et Décembre 2021 une augmentation de **1.081** millions de dinars, soit une croissance de **12,3%**.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **1.536** millions de dinars au 31.12.2021 contre **1.390** millions de dinars au 31.12.2020, enregistrant une augmentation de **146** millions de dinars, soit un taux de progression de **10,5%**.
- Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une légère augmentation de **8** millions de dinars, passant de **700** millions de dinars au 31.12.2020 à **708** millions de dinars au 31.12.2021, soit un taux de progression de **1,1%**.
- Le produit net bancaire s'est établi à **829** millions de dinars au 31.12.2021 contre **690** millions de dinars au 31.12.2020, enregistrant ainsi une augmentation de **20,1%**.
- Le montant total des charges opératoires a augmenté de **18,2%** entre Décembre 2020 et Décembre 2021 passant de **289** millions de dinars au 31.12.2020 à **342** millions de dinars au 31.12.2021. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation salariale et à la révision de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) qui a été portée de six à douze mois de salaire en vertu de l'accord signé entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) en date du 26 juillet 2021.

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉ

RAPPORT — FINANCES PUBLIQUES

LES RISQUES FINANCIERS SE SONT ACCRUS

L'évaluation des risques financiers générés par les établissements publics a révélé que Tunisair, l'Office des céréales, la Steg et la Stir sont les entreprises qui présentent les risques les plus élevés sur les finances publiques. Cette analyse s'est basée sur plusieurs critères, notamment le solde des dettes envers l'Etat et le volume des prêts et subventions octroyés par l'Etat.

Le rapport qui a été publié, récemment, par le ministère des Finances, et dont l'élaboration s'est basée sur un échantillon de 50 entreprises, dont notamment les caisses sociales, Tunisair, la Sonede et la Steg, enfonce le clou et tire la sonnette d'alarme sur l'endettement des entreprises publiques auprès de l'Etat. Accumulation de pertes importantes, alourdissement des dettes envers l'Etat, augmentation du volume des dettes croisées, le rapport dévoile la descente aux enfers des entreprises publiques et met en évidence l'urgence de la mise en œuvre des réformes qui visent, avant tout, le redressement et l'assainissement de leurs situations financières. Une évaluation des risques financiers générés par les établissements publics a révélé que Tunisair, l'Office des céréales, la Steg et la Stir sont les entreprises qui présentent les risques les plus élevés sur les finances publiques. Cette analyse s'est basée sur plusieurs critères, notamment le solde des dettes envers l'Etat et le volume des prêts et subventions octroyés par l'Etat.

revenus de Tunisair et de l'Etap ont accusé des baisses vertigineuses respectives de 69% et de 34%. Le rapport fait savoir qu'en 2020, plusieurs entreprises publiques, dont Tunisair, Tunisie Autoroute et la Snoft ont bénéficié de prêts de trésor dont le volume a atteint 474 millions de dinars contre 116 millions en 2019 et 97 millions en 2018, et ce, pour pouvoir assurer la continuité de la rémunération des salariés et honorer leurs engagements vis-à-vis des fournisseurs. Par ailleurs, le document évoque également les risques structurels que présentent les entreprises publiques. Ils sont inhérents à la politique des prix administrés et de gel des tarifs et à la gouvernance, mais aussi à l'accroissement des dettes croisées envers l'Etat, les structures publiques et les caisses de sécurité sociale.

Aggravation de l'endettement
En effet, entre 2018 et 2020, le solde de la dette croisée entre structures publiques a continué sa tendance haussière. Cet état de fait a engendré une détérioration de la situation financière de plusieurs établissements publics, particulièrement ceux du secteur de l'énergie, des hydrocarbures et des caisses de la sécurité sociale. A fin juillet 2021, les créances de l'Etap envers la Steg et la Stir ont atteint respectivement 774 millions de dinars et 1.034 millions de dinars, tandis que les impayés de la Cnam envers la Pharmacie Centrale s'élèvent à 390 millions de dinars. Toujours par rapport aux risques financiers, le rapport pointe l'augmentation des charges liées au personnel de plusieurs entreprises publiques, au cours de la période entre 2018 et 2020. Une augmentation qui est due à l'application des accords sociaux sur l'augmentation salariale, mais qui n'a pas

été compensée par une augmentation des revenus. En ce qui concerne l'endettement des entreprises publiques, le document précise que, sur la période entre 2018 et 2020, le solde de la dette des établissements publics envers l'Etat a continué sa tendance haussière pour atteindre 6.024 millions de dinars en 2019 et 6.520 millions de dinars en 2020 contre 5.129,9 en 2018. Soit une hausse annuelle respectivement de 17,4% et de 8,2%. L'alourdissement de l'endettement des entreprises publiques auprès de l'Etat est due à la hausse des dettes de la Cnrps (16,8%), la Transtu (14,8%) et Tunisair (130,8%). Ces trois établissements représentent à eux seuls 71% de la hausse totale de la dette des entreprises publiques envers l'Etat. S'agissant du solde des créances des entreprises publiques envers l'Etat, il a atteint 9.301 millions de dinars en 2020. Soit une hausse de 10%, due essentiellement à l'envolée des créances de l'Office des céréales (119,1%), de la Steg (24,1%) et de l'Office national de l'huile (159,2%).

Des montants colossaux transférés chaque année
En outre, le document détaille l'évolution des décaissements des entreprises publiques au budget de l'Etat. Malgré les nombreuses difficultés dans lesquelles elles sont engluées, les entreprises publiques contribuent significativement aux ressources propres de l'Etat. En 2019, le total des décaissements des 60 entreprises qui composent l'échantillon du rapport, s'est établi à 6.590,3 millions de dinars, accusant une hausse de 11,4% par rapport à l'année précédente. Ces décaissements constituent 20,4% des ressources propres de l'Etat, contre 21% en 2018. "Ce taux est important, il reflète la contribution



des entreprises publiques au budget de l'Etat", note le rapport. En 2020, ces décaissements devraient se situer à 5.807 millions de dinars. Par ailleurs, le document révèle qu'en 2020, le total des transferts de l'Etat aux entreprises publiques qui composent l'échantillon a atteint 4.808 millions de dinars, soit une baisse de 22,4% par rapport à 2019. L'Office des céréales, la Stir et la Steg s'accaparent 75% du total de ces transferts. "Malgré les sommes transférées, les trois entreprises ont encore d'importantes créances [...] Ce qui nécessite l'accélération de la révision du sys-

tème de compensation, et ce, afin d'éviter les risques pour les finances publiques et pour les établissements publics qui ont des transactions financières avec ces entreprises-là", précise le rapport. Le total des transferts effectués par l'Etat aux diverses entreprises publiques a atteint, en 2020, 9.900 millions de dinars, soit 8,9% du PIB contre un taux de 7,5% en 2019. Plus de 60% de ces transferts sont effectués au profit des établissements qui bénéficient des subventions, à savoir la Stir, la Steg, l'Office des céréales et les caisses de sécurité sociale.

Marwa SAIDI

► TROIS QUESTIONS À

MOEZ HAMMAMI, CEO DE LA REGTECH QUANTYLIX "L'AMÉLIORATION DE LA NOTE SOUVERAINE DE LA TUNISIE PRENDRA BEAUCOUP DE TEMPS"

"Le relèvement de la note souveraine de la Tunisie est un processus qui devrait s'inscrire dans la durée. Restaurer l'image de la Tunisie est une entreprise difficile qui nécessite, avant tout, la mise en œuvre de réformes structurelles. Autant dire que c'est encore jouable". C'est ce qu'a affirmé, Moez Hammami, CEO de la regtech Quantylux en marge de la conférence-débat sur le thème "Dégradation de la note souveraine de la Tunisie : comment s'en sortir", qui a été organisée récemment par l'Association tunisienne pour la promotion de la culture financière (Atcf).

Après la révolution, la dégradation de la note souveraine de la Tunisie se faisait pratiquement de manière systématique. Comment expliquez-vous cet abaissement ?

Le suivi de la note souveraine est effectué de manière continue. Il ne s'agit pas de rendez-vous annuels fixés au préalable, mais il s'agit plutôt d'un suivi continu. En effet, dès qu'un nouvel événement survient, les agences de notation réalisent des missions pour analyser et étudier l'impact de cette nouvelle information sur la solvabilité du pays. La révision de la note est souvent effectuée dès lors qu'un changement important (politique social ou économique) survient. On peut dire, qu'aujourd'hui, les agences de notation financière ont tendance à réagir plus rapidement aux changements qui peuvent avoir des répercussions négatives sur l'économie d'un pays pour éviter une sous-estimation des risques. Dans le cas d'un changement positif, elles prennent alors plus de temps à réagir, et ce, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser correctement son impact potentiel. Si on prend le cas de la Tunisie, on voit que, lors du déclenchement de la révolution, les trois agences de notation financière ont dégradé la note souveraine de la Tunisie parce qu'il y avait des risques notamment d'instabilité politique mais aussi des risques d'interruption de la chaîne de production et de baisse du PIB. Donc, les agences procèdent souvent à l'intégration des nouvelles informations pour prendre une décision quant à l'abaissement, le maintien ou le relèvement de la note souveraine d'un pays. Pour le cas de la dernière dégradation qui a eu lieu le 14 octobre 2021, il ne faut pas oublier qu'un changement politique est survenu le 25 juillet 2021. Les agences de notation financière étaient dans l'expectative pour analyser son impact. D'ailleurs, elles ont publié un rapport

qui détaille les raisons de la dégradation de la note souveraine de la Tunisie où on évoque l'incapacité du gouvernement à lever les fonds nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des rouages de l'Etat. Le rapport a, cependant, salué le maintien des réserves de change à un niveau appréciable. Donc, pour simplifier, avant la révolution, la Tunisie faisait partie des pays "Investment grade" avec une note équivalente à la moyenne de 12 sur 20. Aujourd'hui, après la dégradation continue de notre note souveraine, on est passé à 5 sur 20, sachant qu'avec une moyenne de 3 sur 20, le pays est en défaut. La note souveraine a été abaissée de 7 crans au cours des 10 dernières années. Aujourd'hui, l'amélioration de la note souveraine de la Tunisie, et le retour au niveau d'avant-révolution, prendra beaucoup de temps. C'est un processus qui peut durer une quinzaine, voire une vingtaine d'années.

Quels sont les secteurs les plus touchés par cette dégradation ?
L'impact direct sera ressenti au niveau de la capacité du gouvernement à s'endetter. L'accès à l'endettement se durcit à cause des taux d'intérêt élevés. Après, il y a le secteur des banques qui est touché et dont la capacité à lever des financements extérieurs sera, également, altérée. Puis, il y a les entreprises qui sont touchées. Par définition, une entreprise ne peut avoir une meilleure note que celle du pays où elle opère. Cela se traduit, par la suite, par des difficultés à pénétrer et acquérir des marchés étrangers. L'impact peut être, également, ressenti par les ménages. Tout d'abord en raison de l'augmentation des coûts de production que vont subir les entreprises. Mais aussi, à cause de la dégradation du taux de change. On ne peut pas avoir une mauvaise note tout en défendant sans arrêt le taux de change. A un moment



donné, il peut y avoir une dévaluation du taux de change, ce qui peut générer de l'inflation. Et bien entendu, ceci touche les ménages.

Mais cette dégradation est-elle réversible ?
Oui. En effet, il y a des pays qui ont vécu cette expérience et ont réussi à renverser la vapeur. Par exemple, en 2013, la note souveraine de l'Egypte a été abaissée au même niveau que celle de la Tunisie (C). Au bout de sept ans, l'Egypte est parvenue à améliorer sa note de deux crans. La restauration de l'image d'un pays est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui prend beaucoup de temps. Si on veut un quick win, il faut améliorer immédiatement notre image. Après, on travaille sur tout ce qui est structurel, pour améliorer les déficits, la dette, etc. Il y a des réformes à mettre en œuvre, mais il ne faut pas s'attendre à une amélioration instantanée. Ce qu'on est en train de subir ne peut pas changer en un seul coup. Il nous faut beaucoup de temps pour revenir au niveau de notation d'avant la révolution.
Propos recueillis par M. S.

► REGARD D'EXPERT

ALI EL KHRIBI -CONSEILLER FISCAL AGRÉÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES

«LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ IMPOSE UNE RIGUEUR DANS LE TRAITEMENT DES DONNÉES»

"En Tunisie, le domaine de la fiscalité, étant en permanence sujet à des évolutions, la technicité de notre fonction consiste dans le traitement journalier de ces données afin d'assurer le conseil adéquat selon la situation. En tout état de cause, la rigueur, la transparence, la confidentialité et le respect des règlements et des lois en vigueur restent la principale ligne de conduite d'un conseiller fiscal".

Comment peut-on définir la tâche d'un conseiller fiscal ?

Compte tenu de la nature fluctuante de l'information tantôt changeante tantôt surprenante, le domaine de la fiscalité impose une rigueur dans le traitement des données. Cependant, il est possible d'identifier deux volets principaux, le premier purement technique portant notamment sur le traitement des missions de prix de transfert, le conseil fiscal et la rédaction des mémorandums, et le second est axé sur la communication telle que l'assurance d'une veille fiscale permanente pour une meilleure expertise des données partagées, que ce soit en interne ou au bénéfice de nos clients. De toute évidence, la bonne mise en œuvre de ces responsabilités n'est possible que grâce au bon encadrement des différentes équipes. A cet effet, j'assure des sessions de formation en fiscalité ainsi qu'une coordination permanente entre les différents départements du ministère.

En tant que spécialiste en la matière, quelle est votre appréciation sur la confidentialité des avis des juristes d'entreprise ?
Je n'ai pas cessé de le réitérer : la fiscalité est plus qu'une spécialité, il s'agit d'une passion étudiée puis exercée en toute transparence et dans le respect rigoureux des chartes de confidentialité, tout autant que mes confrères et confrères juristes, fiscalistes, etc. La centralité de ma fonction porte sur l'évolution exponentielle autant sur les données que les responsabilités, ce qui ne cessera certainement pas de l'être tout au long de ma carrière.

Vous portez les deux casquettes de juriste spécialiste en droit fiscal et en droit contentieux. Comment concilier entre les deux fonctions ?
Ma fonction de juriste en droit fiscal consiste dans l'apport de l'ensemble de l'arsenal juridique en

matière fiscale afin d'assurer un bon encadrement et une assistance efficace auprès de nos bénéficiaires quelle que soit leur nature : Etat, chambres mixtes, banques, contribuables. Concernant ma fonction de juriste en droit du contentieux, j'assure une assistance juridique auprès du contribuable lors d'un litige devant les tribunaux avec l'administration fiscale.

Quels sont les risques auxquels vous êtes confronté en tant que conseiller fiscal ?

L'un des risques majeurs auxquels est confronté un conseiller fiscal est la volatilité de l'information. En Tunisie, le domaine de la fiscalité étant en permanence sujet à des évolutions, la technicité de notre fonction consiste dans le traitement journalier de ces données afin d'assurer le conseil adéquat selon la situation. En tout état de cause, la rigueur, la transparence, la confidentialité et le respect des règlements et des lois en vigueur restent la principale ligne de conduite d'un conseiller fiscal.

En quoi consiste l'assistance que vous apportez à vos clients ?

J'ai l'occasion d'assister différentes catégories de clients aussi bien sur le plan national qu'international, le service est aussi varié que la situation l'exige. Il n'est pas possible de fixer la nature de l'assistance en amont vu que les situations varient d'un client à l'autre. Concernant la vision que je porte à la suite de ce début d'expérience, j'ai appris à m'adapter aux enjeux que pose le monde moderne à la fiscalité ce qui ne m'effraie guère, cela étant en grande partie un acquis issu de mon expérience au sein des cabinets internationaux.

Quels sont les enjeux de cette fonction dans les années à venir ?
Ce qu'il faut garder en boussole c'est qu'il n'y a nulle obscurité sans un brin de lumière.



Ces deux dernières années, marquées par la propagation de la pandémie de covid-19 ainsi que l'instabilité politique porteuse d'une crise économique et sociale sans précédent, mais c'est au sein des défis que naissent les stratégies les plus pérennes, s'inscrit la méthodologie volontaire et visée dans la recherche d'une solution utile, effective et adaptée au contexte.

Quelles leçons tirer de cette expérience ?

L'acquis est indéniable sur le plan personnel et professionnel. La profession de conseiller fiscal m'a appris en rigueur, en analyse et en discrétion. C'est également une profession qui m'a permis d'acquiescer une ouverture d'esprit dans un domaine aussi large que varié. C'est dire que l'apprentissage est permanent quand le domaine d'activité est en perpétuel mouvement. Comme le dit si bien le créateur de la philosophie morale, Socrate : «Tout ce que je sais, c'est que je sais que je ne sais rien ».

Propos recueillis par Sabine AHMED

ANALYSE

REDRESSEMENT : LA TUNISIE PRISE DANS L'ÉTAU...

Par **D' Tahar EL ALMI**
(Professeur associé à l'Ihet)

La Tunisie, en crise, s'est engagée vis-à-vis de ses partenaires et des institutions internationales à «trouver» quelques milliards de dollars pour équilibrer son budget en 2021 et de financer celui de 2022.

La Tunisie devra incessamment choisir son camp, celui de la crédibilité internationale, qu'elle a toujours eue, depuis l'Indépendance, et la crédibilité nationale pour assurer la stabilité et la cohésion sociale et endiguer le péril de l'écroulement de l'Etat tunisien envisagé par le Forum économique mondial 2022.

Sur le plan économique, pierre angulaire de la stabilité sociale durable, cela revient à assurer le redressement et la relance. Ce qui nous amène à pointer du doigt un certain nombre de points incontournables en matière de régulation.

Les mesures d'austérité et autres coupes des dépenses publiques sont vouées à l'échec, au moment où les agents (ménages, entreprises et Etat) ont besoin de liquidités. Les circuits économiques, de la production à la dépense, sont voués à déperir, et donc à ne plus assurer leur contribution fiscale.

Résultat des courses, une aggravation supplémentaire des déficits publics. A moins que le système financier contribue à plus de consentis et en quantités suffisantes. Les études empiriques (Portugal, Espagne, Grèce...) ont démontré que les plans d'austérité se sont traduits inévitablement et logiquement en une contraction économique, tout en s'avérant en définitive totalement contre-productifs.

L'accroissement des prélèvements et autres taux d'imposition freinent l'activité économique formelle au profit du marché parallèle, avec comme conséquence, un tarissement progressif des recettes fiscales. Au bout du processus, les ménages auront aussi à subir non seulement la hausse des prix (hausse de la TVA et des autres droits de consommation...), mais aussi, du fait du ralentissement de l'activité, l'incitation à consommer et à investir est chahutée par la baisse du revenu disponible.

Une politique d'austérité imposée à un pays en crise transitionnelle et en récession s'avère nocive, dans la mesure où elle déclenche un processus régressif auto-entretenu. Par ailleurs, son protocole d'application



devient obsolète dès que le système bancaire se remet en selle (et il l'est toujours) pour assumer sa fonction de pourvoyeur de liquidités. De fait, le déficit budgétaire constitue le seul levier à disposition des décideurs, pour booster l'activité économique et l'emploi productif. La relance de la croissance, via les dépenses d'infrastructure, envoi un signal positif très fort au secteur privé qui prendra la relève via l'embauche et l'investissement.

Le seul et unique objectif des gouvernants, étant donc d'équilibrer le budget et réduire le fardeau de la dette. Alors qu'ils devraient avoir pour objectif de booster l'investissement et l'emploi, et de réduire les inégalités. A suivre...

T.E.A.

LE COIN BOURSE

SYNTHÈSE HEBDOMADAIRE AU VENDREDI 21 JANVIER 2022

Le Tunindex clôturé la semaine sur l'indécision baissière, pour finir à l'équilibre (+0.02%) et terminer à 7072.22 pts.

Le Tunindex reste confiné au milieu du couloir 6950-7000 points. Le marché bourse de Tunis a terminé la semaine dernière juste en-deçà des 7080, seul après 2 semaines consécutives d'incertitudes : le Tunindex a du mal à se propulser vers les 7100 pts.

Analyse graphique

D'un point de vue graphique, la tendance du Tunindex reste stable avec un seuil majeur de 7100 points qui est à considérer comme une résistance immédiate, et un soutien de 7050 points qui est le premier support vraisemblable à prendre en compte en cas de creusement.

L'indice de la Bvmt, après avoir laborieusement

culminé à 7070 pts le 29 novembre franchit dans le vert pour revenir dans un canal symbolique à (7050-7100 pts).

Pour un Point Pivot relativement plus bas à 6970 Pts, les prochaines résistances seraient : R1 : 7000 pts. Au-delà, le prochain niveau de résistance se situerait à R2 7100.0 pts (R2).

A la baisse, l'indice trouvera un support au niveau de la ligne de soutien, à 7050 pts.

Enfin, on notera que le Tunindex, l'analyse technique affiche encore un signal « Achat Fort » aussi bien en données journalières qu'hebdomadaires.

Ce scénario est valable tant que le Tunindex cote au (milieu +) du canal des 7050-7100 points.

T.E.A.



L'ENTREPRISE AUTREMENT

Une onzième année de perdue (VI)

Par **Foued ALLANI**

Oui, nous avons encore perdu une année, alors que d'autres peuples ont non seulement gagné une année, mais plusieurs en termes d'accélération du progrès. Pire, perdu toute une décennie, partie en fumée, dans d'interminables conflits idéologiques, politiques, sociaux et autres.

Conflits et autres tiraillements sur fond d'immaturité, d'irresponsabilité, de règlements de comptes, d'opportunisme, de cupidité et d'autres vices. C'est pour cela que nous avons parlé de faillite morale à côté de la faillite, politique, économique, sociale et culturelle qui nous guette.

Toute une décennie de perdue, mais aussi les deux qui l'avaient précédée et aussi les trois d'avant elle. Résultat, aggravation de notre dépendance à tous les niveaux (alimentaire, économique, technologique, etc.) et régression flagrante dans tous les domaines ou presque. Une dépendance qui est devenue un vrai boulet et qui a pris d'assaut tous les domaines. Y compris celui du culturel, dans le sens où nous sommes devenus des imitateurs bruts.

Chose extrêmement grave qui veut dire que notre identité culturelle est en train d'être détruite par nous-mêmes et que c'est nous-mêmes qui importons des produits étrangers de rechange. Imitateurs culturels bruts, oui, tout comme cette importation anarchique qui a détruit notre tissu industriel, déjà fragile, et notre artisanat qui n'est autre que l'expression économique et technique de notre identité et de notre génie.

Même notre dépendance scientifique qui, à un certain moment de notre histoire, a commencé à devenir de plus en plus faible, est devenue aujourd'hui inquiétante. D'abord en l'absence d'une réelle volonté utile pour le renforcement des moyens, ensuite à cause du manque de moyens financiers, des sommes sont, en effet, dépensées en salaires dans la fonction publique et pour une meilleure sécurité.

Oui, le peuple voulait, en janvier 2011 «provoquer la chute du régime» (un autre fameux slogan) et se libérer d'un pouvoir mafieux, fasciste et policier. Le régime avait, en effet, voulu réprimer dans le sang le soulèvement populaire déclenché en décembre 2010, comme il avait fait pour mater le soulèvement du Bassin minier en 2008.

Un régime qui avait confisqué au peuple tous ses droits, et qui n'avait plus aucune légitimité, ni d'ailleurs aucune légalité (élections bidon). Un régime dictatorial, donc castrateur et violent et parfois sanguinaire, tenu par une bande corrompue jusqu'à la moelle des os. Ladite bande était à la solde d'«Al ayla al melka» (la famille régnante, ou propriétaire). C'est-à-dire Ben Ali

et son clan (sa famille élargie, Trabelsi et autres) qui se sont transformés en une véritable mafia. Celle-ci avait transformé le peuple en sujets et qui considérait le pays comme son propre ranch, et ce, grâce à une administration et des médias pourris, le RCD, parti fasciste au pouvoir et la police. (Voir notre précédente chronique). Même le tabac, monopole de l'Etat, par excellence, production et commercialisation, est devenu la chasse gardée de la mafia. Le marché était inondé par les cigarettes de contrebande que l'on vendait sans aucun scrupule même devant le siège du ministre de l'Intérieur. Une marchandise encore plus toxique que celle du monopole et qui a coté des pertes énormes au Trésor public. Elle avait pour cela, ainsi que pour toutes les activités informelles et /ou illégales créé un dense réseau de contrebandiers et de détaillants et infiltré les forces de sécurité intérieures et les Douanes, l'administration publique, la justice, les médias, et le parti au pouvoir, donc les deux chambres législatives.

Toute décision de l'Etat était ainsi prise de façon à renforcer le pouvoir de ladite mafia, à lui faciliter l'accès aux richesses du pays, et à l'acquisition des parts de l'Etat dans les grandes entreprises. Pire, à lui garantir sa pérennité. La pieuvre œuvrait, en effet, d'arrache-pied, à ce que le chef de l'Etat soit toujours l'un de ses membres. Lors d'un stage en journalisme économique effectué en 1994, en France, l'un des hommes d'affaires français interviewé, nous avait confié que la plupart de ses confrères évitent de consentir à de vrais investissements en Tunisie, car ils ont eu la certitude que notre pays était rongé par la corruption. Même remarque émise, en 2005 par le représentant d'une entreprise originaire du Golfe. A cette époque-là, et dans le cadre de nos activités journalistiques, nous avons assisté, dans un hôtel de luxe, à un spectacle révélateur de ladite situation. Une réunion de haut niveau entre les autorités tunisiennes et une délégation de l'un des pays du Golfe. Notre ministre des Affaires étrangères présidait alors les discussions préliminaires dans un salon en aparté. Entre alors en grande pompe Belhassan Trabelsi, beau-frère de Ben Ali. Toute l'assistance se lève et le ministre lui cède alors la présidence. Affaires étrangères dites-vous ? Affaires, tout court. Une scène qui en dit long sur le business de notre mafia.

Jusqu'à la fin du règne Ben Ali, nous avions été saisi, en tant que journaliste, de plusieurs dossiers de «destruction», par cette terrible mafia, de méga projets, à haute valeur ajoutée. Nous n'avions rien pu faire non sans quelques vaines tentatives. Le chef du régime mafieux a été écarté, mais le régime a, hélas, tenu bon.

HIGH-TECH

TOUT CONNAÎTRE SUR LE MÉTAVERS

Présenté comme étant l'avenir de l'Internet, l'apparition du concept du métavers a fait grand bruit et continue de faire couler beaucoup d'encre. Nouvelle lubie des géants du numérique, le métavers devrait révolutionner nos vies et notre rapport avec Internet. Qu'entend-on alors par métavers ? En quoi consiste ce changement ? Contraction de méta et univers, le mot métavers renvoie à la notion de l'univers augmenté. On le savait déjà depuis un bon bout de temps, le monde de la tech est en train d'évoluer dans ce sens. Un monde virtuel où nos avatars affranchis des contraintes imposées par le monde réel ont la possibilité de presque tout faire, cela a été déjà pensé et fantasmé par les films de science-fiction. Cette transformation fulgurante de l'Internet est en train de se concrétiser et est en passe de devenir une réalité.

LA QUALITÉ ESSENTIELLE DU MÉTAVERS SERA LE SENTIMENT DE VRAIMENT ÊTRE LÀ AVEC LES GENS

Le métavers a été défini par le fondateur de Facebook, comme "un espace virtuel en 3D où nous pourrions partager des expériences immersives avec d'autres personnes". Il faut dire que la virtualisation des relations humaines n'est pas vraiment d'actualité. Les grands éditeurs de jeux vidéo, mais aussi les réseaux sociaux s'y sont déjà mis. Mais ce que propose le métavers est quelque chose de différent. "La qualité essentielle du métavers sera la présence — le sentiment de vraiment être là avec les gens", a affirmé Mark Zuckerberg, lors d'une conférence virtuelle, tenue en octobre 2021, pour présenter le nouveau projet. Le géant des réseaux sociaux compte y mettre le prix pour que ce méga-projet prenne forme. Le mastodonte de l'Internet, Facebook, devenu Meta, en octobre 2021, a annoncé que le groupe compte embaucher 10.000 personnes d'ici à cinq ans dans l'Union européenne pour construire le métavers. Selon Zuckerberg, ce nouveau monde parallèle numérique

Code ISIN	Métrologique	Dernier	Var%	Valeur
TN0009050014	Tunindex	7072.220	0.02	7070.980
TN0009050022	I des financiers	4357.330	0.36	4341.790
TN0009050030	I des banques	3987.310	-0.44	3989.920
TN0009050048	I des assurances	12253.410	-0.80	12327.410
TN0009050055	I services financiers	5898.630	0.30	5879.780
TN0009050089	I services consommateurs	2839.820	-0.12	2843.180
TN0009050097	I distributeurs	4474.130	-0.12	4473.420
TN0009050139	I biens consommateurs	8795.450	-0.81	8849.350
TN0009050154	I agro-alim boites	11404.540	-0.52	11484.220
TN0009050162	I produit ménager	2407.470	-0.78	2426.460
TN0009050170	I industries	1328.270	-0.44	1334.100
TN0009050188	I bâtiment et contrat	577.230	-1.09	583.660
TN0009050204	I matériaux bases	3086.210	1.82	3028.180
TN0009050287	Tunindex20	3055.790	-0.09	3058.460

ECHO AFRIQUE

COMMERCE INTRA-AFRICAÏN : LANCÉMENT DU SYSTÈME DE PAIEMENT PAPSS

Le Système panafricain de paiement et de règlement (Papss) a été lancé en janvier 2022 par le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca), la Banque africaine d'import-export (Afrexim) et d'autres partenaires, dans le cadre d'une tentative visant à dynamiser le commerce intra-africain. Cette décision fait suite à l'expérimentation réussie du système dans les six pays de la zone monétaire ouest-africaine, à savoir le Ghana, le Nigeria, la Gambie, le Liberia, la Guinée et la Sierra Leone.

En lançant le système, le vice-président ghanéen, Mahamudu Bawumia, a souligné que le Papss mettrait fin à la dépendance de l'Afrique à l'égard des devises tierces pour payer les transactions sur le continent et contribuerait à dynamiser le commerce intra-africain pour stimuler l'industrialisation et favoriser une croissance économique durable et inclusive en Afrique.

«C'est une solution africaine à un problème africain. C'est la réalisation la plus pratique et la plus importante dans l'intégration du système de paiement sur le continent depuis l'indépendance. Nous n'avons jamais été aussi proches, en tant que continent, de la vision de l'émission d'une monnaie commune», a-t-il ajouté.

M. Bawumia a également salué la vision du secrétariat de la Zleca et de la Banque Afréxim dans le développement du système, affirmant

qu'il profitera aux micro, petites et moyennes entreprises, aux fabricants et aux exportateurs de la zone commerciale continentale qui compte 1,2 milliard d'habitants.

LES START-UP AFRICAÏNES ONT LEVÉ PLUS DE 4,3 MILLIARDS \$ EN 2021

2021 a été une année remarquable pour les start-up africaines. Celles-ci ont réussi à mobiliser plus de 4,3 milliards \$, grâce à 818 opérations de plus de 100.000 \$, souligne la plateforme thebigdeal.substack.com, dans un rapport publié le 4 janvier 2022. «Cela équivaut à une levée moyenne de 1 million \$ toutes les deux heures, et à 2,5 fois le montant levé en 2020».

L'une des nouveautés de cette étude, c'est la «croissance extraordinaire» des «méga-deals». Ce qui renvoie aux opérations de levées de plus de 100 millions \$ réalisées par des entreprises technologiques.

En 2021, 12 méga-transactions ont été enregistrées sur le continent, pour une valeur combinée de 1,9 milliard \$. Ce montant «est plus important que le total des fonds levés en 2020 dans l'ensemble de l'écosystème», à travers tous les deals de plus de 1 million \$», commente la plateforme. En 2020, seulement 2 méga-deals ont été enregistrés en Afrique contre 3 en 2019.

Une fois encore, ce sont les «quatre grands» du continent, à savoir : l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Égypte et le Kenya qui se sont accaparés 81 % du total des fonds levés par les

start-up, avec plus de 1,5 milliard \$ pour le Nigeria. Sans surprise, la fintech demeure le secteur d'activité qui a reçu le plus de financements sur le continent. Les entreprises de technologie financière se sont arrogées, à elles seules, près de 2,3 milliards \$.

De manière générale, l'on note que plus de 800 investisseurs locaux et étrangers ont participé à au moins une opération de levée de fonds sur le continent. Sur les 54 pays, au moins 30 ont enregistré une opération de plus de 100.000 \$, au cours de l'année. Cette dynamique des start-up africaines est un signal fort envoyé aux investisseurs. Elle renseigne sur le potentiel de l'écosystème entrepreneurial et technologique africain.

PRODUCTEURS DE PÉTROLE EN AFRIQUE : RETOUR EN FORCE DE LA LIBYE

Dans un classement publié récemment, le site spécialisé Business Insider a fait connaître les dix plus grands producteurs de pétrole brut en Afrique lors de l'année 2021.

Le Nigeria se retrouve à la tête de ce même classement. Ce pays produit en moyenne plus de 1.27 million de barils par jour. En deuxième position, on enregistre le retour en force de la Libye. La Libye a pu ainsi faire un score extraordinaire en 2021, avec un rythme de production dépassant les 1.21 million de barils par jour.

En troisième position, on retrouve l'Angola dont la moyenne de production a été de 1.11 million de barils par jour. L'Égypte, quant à elle,

occupe la 5^e position après l'Algérie, avec une moyenne de production de 559.000 barils de pétrole brut par jour.

AFRIQUE DU SUD : LA HAUSSE GÉNÉRALISÉE DES PRIX EXERCE UNE PRESSION SUR LA BANQUE CENTRALE

A quelques jours de la première rencontre du comité de politique monétaire de la Banque centrale sud-africaine, les indicateurs de l'inflation sont en hausse. Le choix du régulateur du secteur monétaire dans ce pays tout comme dans beaucoup d'autres en Afrique sont à suivre.

En Afrique du Sud, l'indice qui permet de mesurer le niveau des prix a augmenté de 5,9% en décembre 2021, selon des données fournies par l'institution nationale en charge des statistiques. Ce qui indique une accélération de l'inflation dans le pays, qui était à seulement +5,4% à la fin du mois de novembre 2021. Plus globalement, l'inflation en 2021 est attendue à +4,5%.

«Les prix du carburant ont bondi de 40,5% en décembre 2021 par rapport à décembre 2020. C'est la première fois que le prix franchit la barre des 20 rands par litre. La hausse record des prix du carburant est le principal facteur à l'origine de l'augmentation annuelle de 16,8% de l'indice des transports contre 15,0% en novembre. L'inflation des transports a contribué pour 2,3 points de pourcentage au taux global de 5,9%». Toutefois, les chiffres de décembre surviennent

à quelques jours de la rencontre du comité de politique monétaire de la Banque centrale (South African Reserve Bank) qui devra décider, entre autres, des taux directeurs qui déterminent le niveau des intérêts que les banques perçoivent sur des prêts à leurs clients. La hausse de l'inflation devrait conduire à une hausse des taux directeurs. 5,9% est un niveau proche des objectifs d'inflation de la Banque centrale sud-africaine (3%-6%).

Mais à 4,5% de moyenne annuelle, il y a encore des possibilités de maintenir les taux directeurs actuels. Aussi, la hausse de l'inflation est tirée par la hausse des prix de l'essence et ceux des produits alimentaires. Ce dernier secteur est en train de travailler à combler les déficits de production.

De même, les impacts du covid-19 et de ses différents variants sur l'économie sud-africaine ne sont pas encore totalement évalués. Remonter les taux directeurs risque de rendre difficile le remboursement des dettes bancaires par les Sud-Africains, dont plusieurs ont connu une réduction de leurs activités depuis deux ans, ou ont perdu leurs emplois.

Les décisions des banques centrales sont à suivre dans plusieurs pays africains, notamment le Kenya, le Nigeria, le Ghana et les pays de la Zone Uemoa où l'inflation a atteint des niveaux inattendus. Les arbitrages pour ces institutions se situent entre la volonté de faciliter des injections de liquidité dans des économies sous-financées, et celle d'éviter une injection d'argent qui risque de provoquer encore la hausse des prix.

N.H.